

Décision n° 2025-05 du 25 novembre 2025

Portant sur le marché d'entretien et de dépannage de
l'éclairage public et des feux tricolores

Le Maire d'Ardentes

Vu la consultation lancée par procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article 2122-1 du Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 29 mai 2020 accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000€ ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant les offres transmises dans le cadre de la consultation afférente à l'entretien et au dépannage de l'éclairage public et des feux tricolores suite à l'avis d'appel à concurrence du 15 octobre 2025 ;

Décide

Article 1 : de retenir l'offre présentée par la société **SEGEC, 70 avenue Aristide Briand, 36 400 MONTGIVRAY** qui se compose, pour 1046 points de contrôle, de :

- Un forfait annuel HT par foyer lumineux : 12.75 € HT
- Un bordereau de prix unitaire des fournitures

Article 2 : de préciser que le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens ;

Article 4 : de prévoir les sommes correspondantes au budget ;

Article 5 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un extrait en est affiché à la mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre

Fait à Ardentes, le 25 novembre 2025
Le Maire

Gilles CARANTON



Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20251125-DEC2025-04-AR
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025